

TARIFS 2024 DU SRH

CATEGORIE	TARIFS 2024
Tarif du repas pour les élèves au forfait 4 jours	3,40 €
Tarif élève au ticket repas (Elève du collège et scolaires)	4,20 €
Tarif commensaux Catégorie C : Etat (Administration, vie scolaire) - Adjointes techniques départementaux, AESH	3,50 €
Tarif commensaux catégories B et enseignants contractuels	4,50 €
Tarif commensaux Catégorie A :	5,50 €
Extérieurs	8,00 €

Remise d'ordre sur le forfait 4 jours et modalités d'attribution

Remise d'ordre: 3,40 €

Remise d'ordre accordée de plein droit:

Fermeture du service restauration

Renvoi pour mesure disciplinaire

Elève participant à un stage, sortie ou voyage scolaire organisé par le collège pendant le temps scolaire si le collège ne prend pas en charge le repas

Remise d'ordre accordée sous conditions (Demande écrite de la famille au CE dans les 15 jours suivants le retour de l'élève)

Elève absent pour des raisons de force majeure (Décès dans la famille, changement de résidence)

Elève demandant à pratiquer un jeûn prolongé

Absence régulière d'une journée sur un trimestre dans le cadre d'un parcours médical.

Absence de plus de 4 jours pour maladie ou si accès restauration refusé par l'établissement pour des raisons de santé.